

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2017**

Convoqué le 16 juin 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le 26 juin 2017 à 20 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de M. Etienne VOLLMAR, Maire.

Membres présents : WENGER Isabelle, MULLER Madeleine, BUSCH Patrice, FISCHER Anne, VIVIER Michèle, ENGEL Delphine, WENGERT Christophe, MULLER Elodie, HEIT Franck, CARLEN Jacques, LEBEAU Denis, WEIBEL Aimé, EBERSOHL Didier, ENGELHARD Sonia, GEBHART Estelle, SCHNEIDER Camille, HAAS François.

Membre absent excusé : Eric STEINER, (qui donne procuration à VOLLMAR Etienne)

Membre absent :

--oOo--

Mme Sandra WECH assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

M. le Maire soumet le procès verbal du 12 avril qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I - AFFAIRES GENERALES

1.1 - Groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation (CVC) et d'eau chaude sanitaire (ECS)

Les différentes collectivités constituant la Communauté d'Agglomération de Haguenau, disposent de modalités, de contrats et d'échéances différentes dans la gestion de leurs équipements techniques.

Dans le cadre d'une démarche visant une meilleure efficacité énergétique, une harmonisation et une cohérence d'intervention sur l'ensemble du patrimoine du territoire, il est envisagé la passation d'un marché de prestations de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire.

Le contrat visé est un contrat de type P2 incluant la conduite, le dépannage et l'entretien courant des installations des bâtiments des Collectivités. Il prévoit également les réparations imprévisibles sur devis préalable pour les fournitures matérielles n'entrant pas dans le cadre du P2.

S'agissant de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par les communes membres de la CAH, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Un groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Les marchés intégreront par ailleurs, pour les collectivités qui le souhaitent, une option Prestation Forfaitaire avec Intéressement (PFI), c'est-à-dire une clause d'intéressement sur les économies d'énergie pouvant être activée sur certains sites.

Sur cette base, les collectivités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes aux conditions financières proposées :

- Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- Ville de Haguenau,
- Ville de Bischwiller,
- Commune de Kaltenhouse

Il est précisé que les contrats en cours souscrits par les collectivités adhérentes au groupement avant le lancement de la première consultation au nom dudit groupement, courront jusqu'à leur échéance ou leur date de reconduction. En cas de non-reconduction des marchés en cours, les collectivités devront en informer les prestataires selon les dispositions contractuelles prévues par le marché.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. Le ou les marchés y afférents seront attribués par une décision de la Commission d'appel d'offres du groupement. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, sur ces propositions, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, en vue de la conclusion d'un accord-cadre en matière, d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire, les conditions de la constitution et de fonctionnement d'un groupement ; et décide de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes figurant en annexe,
- **APPROUVE** le lancement d'une ou de consultations (s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions susmentionnées,
- **CHARGE** le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

1.2 - Fournitures et prestations de services concernant diverses familles d'achat : constitution d'un groupement de commandes

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur. Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ayant pour objet l'achat :

- de sel de déneigement,
- de carburant,
- de gazole non routier (GNR),
- de produits d'entretien ménager,
- de vêtements de travail,
- ainsi que des prestations de transport et de traitement des déchets de balayure.

Sur cette base et pour les familles d'achat suivantes, les collectivités ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

	Sel de déneigement	Carburant	GNR	Déchets de balayure	Produits d'entretien	Vêtements de travail
CAH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bernolsheim	Oui	-	-	-	-	-
Bischwiller	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-
Brumath	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Kaltenhouse	Oui	Oui	Oui	-	Oui	Oui
Olwisheim	Oui	-	-	-	-	-
Haguenau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-

Il est précisé que les contrats en cours souscrits pas les collectivités adhérentes au groupement avant le lancement de la première consultation au nom dudit groupement, courront jusqu'à leur échéance ou leur date de reconduction.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, sur ces propositions, à l'unanimité

ACCEPTÉ, en vue de la conclusion de marchés visant à fournir du sel de déneigement, du carburant, du GNR, des produits d'entretien et des vêtements de travail ainsi qu'à réaliser des prestations de transport et de traitement des déchets de balayures, les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,

APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions sus-mentionnées,

CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

--oOo--

II - Travaux d'investissement 2017

Suite à la réunion de la Commission Travaux du 7 juin dernier

- **Aménagement monument aux morts**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'étude et le budget prévisionnel établie par le bureau d'études CRB concernant l'aménagement du monument aux morts pour un montant de 50.920,- € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la décision de la Commission travaux

MISSIONNE le bureau d'études CRB

ENGAGE les travaux avec le bureau d'études en effectuant une consultation auprès d'entreprises

DEMANDE au bureau d'études de faire la déclaration préalable pour la mise en place de cet aménagement.

- **Ecole Primaire – équipement de tableaux interactifs et alimentation électrique**

Monsieur le Maire présente :

1 - les devis relatifs à l'équipement de tableaux interactifs :

MANUTAN : 15 531.42 € T.T.C.

LBI Systems : 17 100,- € T.T.C

2 – les devis relatifs à l'alimentation électrique du projet :

SCHORO : 4 061.06 € T.T.C.

SIMEC : 5 707.38 € T.T.C.

DAN'ELEC : 6 024.94 € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la décision de la Commission travaux

VALIDE l'offre de l'entreprise LBI pour un montant de 17 100,- € T.T.C.

VALIDE l'offre de l'entreprise SCHORO pour un montant de 4 061.08 € T.T.C.

STIPULE que les travaux de mise en place des TBI devraient être faits avant la rentrée scolaire

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, réserve parlementaire, l'état, contrat ruralité

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2017,

AUTORISE le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

- **Ecole Primaire – Accessibilité handicapés**

Monsieur le Maire a soumis à l'ensemble de la Commission des Travaux le projet concernant des travaux de mise aux normes PMR à l'école primaire.

Ces travaux portant par le marquage PMR, la mise en place d'une main courante, la mise en place d'un élévateur, le remplacement de luminaires dans les couloirs, l'éclairage de la cour et sous le porche d'entrée.

Trois entreprises ont déposé leur dossier :

LORALCO : 46 512,- € T.T.C

SNEF : 56 482.80 € T.T.C.

CRB : 42 060.- € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir le bureau CRB pour la réalisation des travaux pour un montant de 42.060 € T.T.C.

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, réserve parlementaire, contrat ruralité

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2017,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

--oOo--

III - AFFAIRES D'URBANISME

- **Acquisition parcelles – M. DAM**

En date du 15 juin dernier, le Conseil Municipal lors de sa séance avait proposé à M. DAM qui se proposait de vendre les parcelles suivantes :

Section	Parcelle n°	Lieu-dit	Contenance
AE	122	Hinterste Anwand	14 a 80 ca
AE	123	Hinterste Anwand	23 a 25 ca
AD	207	Oberhoffer Abwand	21 a 69 ca
AD	208	Oberhoffer Abwand	43 a 38 ca
AE	43	Waenzlerain	24 a 17 ca
AE	60	Mittelste Anwand	24 a 31 ca
AE	70	Mittelste Anwand	26 a 20 ca
AE	73	Mittelste Anwand	14 a 90 ca
AE	78	Mittelste Abwand	17 a 15 ca
AE	80	Mittelste Abwand	15 a 56 ca
AE	82	Mittelste Abwand	15 a 66 ca
AE	121	Hinterste Anwand	14 a 30 ca
AE	42	Waenzlerain	24 a 17 ca
TOTAL			279 a 54 ca

D'acquérir ces parcelles d'une contenance de 279a 54ca pour un montant de 50 € l'are soit 13 977,- €.

M. DAM souhaite valider la proposition du Conseil Municipal pour les parcelles suivantes :

Section	Parcelle n°	Lieu-dit	Contenance
AE	122	Hinterste Anwand	14 a 80 ca
AE	123	Hinterste Anwand	23 a 25 ca
AD	207	Oberhoffer Abwand	21 a 69 ca
AD	208	Oberhoffer Abwand	43 a 38 ca
AE	60	Mittelste Anwand	24 a 31 ca
AE	70	Mittelste Anwand	26 a 20 ca
AE	73	Mittelste Anwand	14 a 90 ca
AE	78	Mittelste Abwand	17 a 15 ca
AE	80	Mittelste Abwand	15 a 56 ca
AE	82	Mittelste Abwand	15 a 66 ca
AE	121	Hinterste Anwand	14 a 30 ca
TOTAL			231 a 20 ca

Mais souhaiterait que le Conseil Municipal réévalue sa proposition concernant ces deux parcelles :

Section	Parcelle n°	Lieu-dit	Contenance
AE	43	Waenzlerain	24 a 17 ca
AE	42	Waenzlerain	24 a 17 ca
TOTAL			48 a 34 ca

Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des biens à évaluer, ainsi que des éléments d'informations sur le marché local de bien comparable,

Le Conseil Municipal, pour une réserve foncière, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir ces parcelles d'une contenance de 231 a et 20 ca pour un montant de 50 € l'are soit 11 560,- €

DECIDE d'acquérir les deux parcelles Waenzlerain pour une contenance de 48 a 34 ca pour un montant de 150 € l'are soit un montant total pour 7 251,- €

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes référents à ce dossier

STIPULE que les frais notariats seront à la charge de la commune

STIPULE que les nouveaux terrains devront être intégrés à l'inventaire de la commune

- **Acquisition parcelle – M. PFLEG**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. PFLEG Willy concernant la vente d'une parcelle Section AH n° 81 au lieudit « IM TEICH » d'une contenance de 14a88ca
Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques des biens à évaluer, ainsi que des éléments d'informations sur le marché local de bien comparable,

Le Conseil Municipal, pour une réserve foncière, à l'unanimité

PROPOSE d'acquérir la parcelle section AH N° 81 au lieudit « IM TEICH » d'une contenance de 14a 88ca pour un montant de 50 € l'are soit un montant de 744 €.

- **Acquisition parcelles – SAFER**

M. le Maire soumet pour avis la proposition de la SAFER Grand-Est,

Après concertation, le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir ces parcelles pour de la réserve foncière. Aucun projet n'est envisageable.

--oOo--

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

- **Rythmes scolaires**

Le Gouvernement envisage de laisser aux communes le choix de revenir sur une organisation de la semaine d'école étalée sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

De plus, depuis la mise en œuvre des rythmes scolaires, les élèves, surtout les plus jeunes sont fatigués et les parents rencontrent des difficultés organisationnelles.

Le Conseil Municipal envisage d'approuver la décision des Conseils d'écoles maternelle et élémentaire et demander le cas échéant une demande de dérogation au Dasen pour la mise en place de la semaine de quatre jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans l'intérêt de l'enfant et pour la cohésion de la famille et suite aux propositions des Conseils d'Ecoles maternelle et élémentaire.

DECIDE de modifier les créneaux horaires sur 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 15

-oOo-

V – DIVERS

- **Demande de subvention – Contrat de ruralité**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a signé un contrat de ruralité avec l'Etat pour la période 2017-2020 en date du 28 juin 2017. Ce contrat, qui est un véritable projet de territoire, permet d'obtenir des financements de l'Etat pour réaliser les opérations recensées qui répondent aux 6 thématiques suivantes :

- accès aux services et soins,
- revitalisation des bourgs centres,
- attractivité du territoire,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale

Les communes de la Communauté d'Agglomération peuvent émerger à ce dispositif.

Pour l'année 2017, la commune de Kaltenhouse propose les deux projets suivants :

- Ecole élémentaire : mise aux normes accès handicapés
- Ecole élémentaire : achats de cinq tableaux interactifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public local (enveloppe contrat de ruralité) et de tout autre partenaire financier et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération pour les opérations suivantes :

- Ecole élémentaire : mise aux normes accès handicapés
- Ecole élémentaire : achats de cinq tableaux interactifs avec alimentation électrique

APPROUVE les plans de financement suivants :

Tableaux interactifs	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	24 325.20
Cout prévisionnel HT	20 271.00
Recettes prévisionnelles	
<i>Etat - Subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (contrat de ruralité)</i>	6 081.00
<i>Autres fonds publics (réserve parlementaire)</i>	2 000.00
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	12 190.00

Mise aux normes accès handicapés	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	60 000.00
Cout prévisionnel HT	50 000.00
Recettes prévisionnelles	
<i>Etat - Subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (contrat de ruralité)</i>	30 000.00
<i>Autres fonds publics</i>	
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	20 00.00

- **Demande de subvention : Mise aux normes éclairage public rue Marienthal - rue Principale**

Monsieur le Maire avait soumis ce projet lors du précédent Conseil Municipal qui avait été validé pour un budget prévisionnel de 150 000,- € T.T.C.

Une perspective de ce projet sur les prochaines années a été envisagée avec une extension de cette mise aux normes rue des Messieurs, rue du Presbytère, impasse de la Prairie, rue des Prés, rue des Pêcheurs, rue des Tulipes, rue de la Montagne, rue des Cerises, route de Schirrhein, rue des Aulnes et rue de la Moder pour un budget prévisionnel de 200 000,- € T.T.C.

Notre collectivité a présenté un projet de rénovation énergétique de son éclairage public pour l'obtention de l'aide des certificats d'économie d'énergie (CEE) bonifiés « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) dont l'Adéan est lauréat concernant la mise aux normes éclairage public rue de Marienthal – rue Principale.

La deuxième partie du projet devra être soumise à l'Adéan afin de l'inclure lors à la demande d'aide des certificats d'économie d'énergie (CEE) bonifiés « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et les différentes administrations pouvant accordées des subventions pour ces dossiers.

Le Conseil après concertation, à l'unanimité

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental (contrat de solidarité), l'ADEAN (TEPCV), contrat ruralité

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au cours des prochains exercices 2017 – 2018 – 2019 – 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

- **Recensement de la population 2018**

La commune effectuera à nouveau ce dénombrement en janvier et février 2018.

Désignation du coordonnateur communal

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal :

Deux agents coordonnateurs communaux : WECH Sandra et BIGNET Anny

Le coordonnateur communal et son adjoint seront chargés de mettre en place l'organisation du recensement dans la commune suivant les préconisations du manuel transmis par l'INSEE (mettre en place la logistique, organiser la campagne locale, organiser la formation des agents recenseurs, assurer l'encadrement et le suivi des agents).

Une formation sera assurée par l'INSEE qui porte sur les concepts, les procédures et l'environnement juridique.

- Quatre agents recenseurs devront être recrutés prochainement qui seront chargés
 - s'occuper des adresses et des secteurs qui leurs seront confiés.
 - Collecter les informations pour les logements confiés,
 - Tenir à jour un carnet de tournée
 - Rencontrer régulièrement le coordonnateur et faire avec lui le point sur l'avancement de la collecte
 - Se rendre à la formation qui est assurée par l'INSEE

- **Inauguration espace sans tabac**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le rendez vous est programmé :

- **Mercredi 5 juillet prochain à 16 h**

Et invite les membres du Conseil Municipal à y participer.

- **Périscolaire – rapport présenté par Isabelle Wenger**

Lors d'une première réunion de la commission périscolaire, les élus présents se sont exprimés sur la question du périmètre de la compétence périscolaire et extrascolaire. La demande quasi unanime des élus serait que cette compétence reste communautaire.

La commission s'est réunie le 24 mai avec la poursuite de la réflexion autour du devenir de l'exercice des compétences péri et extrascolaire sur le territoire de la CAH.

- Un retour sur l'état des lieux sur le territoire montre un maillage imparfait, une offre très diverse, des modalités d'exercice et de modes de gestion divers.
- Les constats : compétence exercée à l'échelle intercommunale hormis le Val de Moder, les communes qui ont pu se doter de structures qu'elles n'auraient pas pu mettre en place seules.
- Des enjeux forts pour le territoire : attractivité, pérennisation des effectifs scolaires, organisation d'un schéma de développement cohérent, pérennisation de l'offre de service aux familles, mutualisation des moyens.
- La proposition de maintien et généralisation de l'exercice de ces compétences au niveau de la CAH est validée à l'unanimité.

La commission s'est réunie le 22 juin ; elle a examiné des délibérations du conseil communautaire qui se réunira le 29 juin.

Prolongation d'un an des conventions relatives à la gestion des périscolaires sur le territoire de Haguenau ;

- Délibération tarifaire 2017/2018 (tarification des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire). Hétérogénéité des tarifs sur l'ensemble du territoire. Il faudra envisager même tarif pour un même service dans les années à venir.
- Délibération tarifaire 2017/2018 des transports scolaires pour la ville de Brumath et territoire de Haguenau.

Echanges sur le devenir de la compétence périscolaire :

- Cette compétence sera validée lors de la réunion du conseil communautaire du mois de septembre.
- La compétence « scolaire » au niveau de la CAH ne concernera que le regroupement pédagogique intercommunal (RPI).
- La petite enfance ne sera pas de compétence CAH.

Elaboration d'un projet de territoire

Débats autour de la modification des rythmes éducatifs et leur impact sur le périscolaire :

- Pour le moment pas de base légale pour passer à la semaine des 4 jours (le décret n'est pas sorti)
- Les périscolaires ne seront pas en capacité de tout réorganiser pour être prêt pour la rentrée 2017/2018.
- Toutes les communes représentées à la réunion resteront à la semaine des 4j ½, Val de Moder ?

Point sur la rentrée sur le territoire de Bischwiller : 195 places

- Site de Rohrwiler saturé (36 places)
- Site de Schirrhein maternel encore quelques places disponibles
- Sites de Bischwiller et d'Oberhoffen sur Moder ont des demandes dépassant le nombre de places : 80 demandes en attente.
- Une réflexion est menée pour augmenter le seuil financier qui était de 300 000 euros pour la communauté de commune de Bischwiller et environs.
- Une réflexion est également menée pour répondre au mieux aux attentes des familles et accueillir tous les enfants.

- **Travaux de remplacement toiture préau école primaire**

Suite aux infiltrations de la toiture du préau de l'école primaire, le Conseil Municipal demande au Maire de solliciter trois entreprises et propose de rajouter une variante pour une réfection totale.

- **Columbarium**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous attendons encore des informations sur l'inscription à l'INPI du Modèle de columbarium de l'entreprise MUNIER à Lerrain (88). Une décision sera prise ultérieurement sur l'entreprise qui effectuera les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire, VOLLMAR Etienne

WENGER Isabelle

STEINER Eric

MULLER Madeleine

BUSCH Patrice

WEIBEL Aimé

VIVIER Michèle

FISCHER Anne

HEIT Franck

MULLER Elodie

WENGERT Christophe

ENGEL Delphine

HAAS François

SCHNEIDER Camille

CARLEN Jacques

LEBEAU Denis

GEBHART Estelle

EBERSOHL Didier

ENGELHARD Sonia